

COPIE

5ème Bureau

30 Juin 1945

Le Ministre de l'ÉDUCATION NATIONALE,

à M. le Recteur de l'Académie de PARIS.

OBJET : Création au lycée de jeunes filles de Sèvres d'un Centre d'Études Pédagogiques.

Après un échange de vues avec le Ministère des Affaires Étrangères qui m'a donné son complet accord, j'ai décidé de créer au lycée de jeunes filles de Sèvres une section spéciale qui se nommera Centre d'Études Pédagogiques.

Ce Centre sera chargé d'organiser des échanges universitaires au cours desquels les professeurs étrangers seront initiés aux méthodes françaises d'éducation, et les professeurs français instruits des expériences étrangères. Des conférences réservées aux membres de notre Enseignement et destinées à orienter ou compléter leur formation pédagogique pourront également être organisées à ce nouveau Centre.

La comptabilité de cette section nouvelle, qui ne devra pas être confondue avec celle du lycée proprement dit, se tiendra au chapitre II du budget.

Je vous demande de bien vouloir porter cette décision à la connaissance de Madame la Directrice du lycée de jeunes filles de Sèvres.

P. le Ministre et par autorisation
Le Directeur de l'Enseignement du Second Degré



G. MONOD.